



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°09/2012**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le seize mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

**Etaient présents** : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR  
Messieurs Hubert ARROUART, Jacky BAILLOT, Claude BOURLIER, Laurent BURCKEL, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Claude PAUL  
et Mesdames Olivette BARRE, Madame Françoise DUCHEIN, Joëlle MACQUART.

**OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES CASERNEMENTS**

Vu le rapport du Président du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 (29°) et R. 2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu la délibération n°23/2007 du 19 octobre 2007 fixant les durées d'amortissement,

Considérant la nécessité pour les établissements publics de pratiquer l'amortissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

• **DECIDE :**

- **DE MODIFIER** la durée d'amortissement pour l'achat, la construction de casernement et de bâtiments administratifs, les réhabilitations et les restructurations sur les bâtiments, fixée à 30 ans par la délibération n°23/2007 du 19 octobre 2007,

- **DE FIXER** à 50 ans la durée d'amortissement des bâtiments, achat, construction de casernement et de bâtiments administratifs, réhabilitations et restructurations sur les bâtiments, pour les biens amortis à compter du 01/01/2012.

- **D'UTILISER** le mode d'amortissement linéaire.

**ACTE REÇU LE**  
**27 MARS 2012**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D. R. C. L.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Charles de COURSON